

Québec, le 17 novembre 2010

Monsieur Pierre Arcand
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : *Projet de parc éolien à Saint-Robert-Bellarmin*

Monsieur le Ministre,

Afin de répondre à la demande d'audience publique concernant le projet mentionné ci-dessus, vous avez, le 26 août dernier, confié au BAPE un mandat d'enquête et de médiation.

Au terme de la médiation menée par M. François Lafond, médiateur et membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, nous nous déclarons satisfaits des engagements pris par Saint-Laurent Énergies inc., consignés dans l'entente ci-annexée.

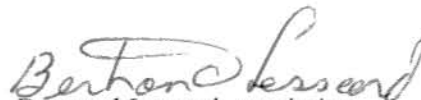
À la suite de ce processus, nous vous informons que nous acceptons de retirer notre demande d'audience publique relativement à ce projet.

Le retrait de notre demande d'audience est conditionnel à ce que le décret d'autorisation réfère aux engagements pris par le promoteur dans le protocole d'entente dûment signé par ce dernier et les détenteurs de permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'établissements à des fins acéricoles dans le cadre de la médiation.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Claude Poulin, président
Association provinciale des acériculteurs
sur les terres publiques



Bertrand Lessard, secrétaire
Association provinciale des acériculteurs
sur les terres publiques

c.c. : François Lafond, BAPE

p.j. : Engagements du promoteur